

OFFRE D'EMPLOI

Service du génie et de l'environnement

Chargé(e) de projets en environnement Poste régulier à temps complet (37,5 h / semaine)

Description sommaire

Sous la responsabilité du chef de section – Environnement, le chargé de projets en environnement réalise divers travaux de nature technique et analytique comportant des études, des enquêtes, des interventions et des recherches nécessaires à l'élaboration et à la réalisation de l'ensemble des étapes des projets relatifs à la section environnementale. Il participe à la gestion et au contrôle environnemental sur le territoire de la municipalité conformément aux lois et aux règlements en vigueur. Il assure la mise en œuvre et le suivi des projets, et participe à informer, conseiller et éduquer le public en matière de protection de l'environnement et de stratégies de développement durable. Ces projets concernent, entre autres, la restauration des fonctions écologiques des milieux naturels et hydriques, la qualité de l'environnement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation aux changements climatiques et l'économie d'eau potable. Il s'occupe également d'analyser les besoins en autorisations environnementales. Il réalise le bilan des actions des plans d'action de la Politique environnementale en vigueur.

Exigences

1. Formation

- Baccalauréat en biologie.

2. Expérience

- Posséder minimalement 2 ans d'expérience en lien avec les responsabilités du poste, plus spécifiquement en planification, mise en œuvre et suivi de projets environnementaux ;
- Posséder de l'expérience en lien avec le régime d'autorisations environnementales aux différents paliers provincial et fédéral ;
- Posséder de l'expérience en vulgarisation scientifique et animation (atout) ;
- Posséder de l'expérience en préparation d'appels d'offres (atout).

3. Connaissances

- Connaissance des normes, des pratiques, des politiques, de la réglementation et des lois fédérales et provinciales en matière d'environnement ;
- Connaissances techniques sur les caractérisations écologiques et les inventaires biologiques ;
- Connaissances techniques sur les évaluations et caractérisations environnementales de sites et la gestion de sols contaminés (atout) ;
- Connaissance des logiciels Microsoft Office et des outils informatiques inhérents à la fonction ;
- Connaissance du territoire et du milieu municipal (atout).

4. Autres

- Permis de conduire valide / classe 5 ;
- Maîtrise du français et des techniques de rédaction de rapports.

5. Compétences et qualités personnelles

- Capacité de synthèse ;
- Résolution de problèmes ;
- Communications interpersonnelles ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Rigueur ;
- Savoir contrôler ;
- Orientation vers les résultats.

Sommaire des tâches

1. Santé environnementale et protection de l'environnement

- 1.1. Participer activement à l'élaboration, la révision, l'implantation et la gestion des politiques, règlements, procédures et devis environnementaux de la Ville, conformément aux lois et règlements en vigueur et voir à leur application lorsqu'ils sont approuvés ;
- 1.2. Coordonner et mettre en œuvre diverses actions et activités environnementales liées :
 - à la gestion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques ;
 - à l'économie d'eau potable et à la protection de la ressource en eau ;
 - à l'usage des pesticides ;
 - à la protection des milieux naturels et hydriques ;
 - et tout autre dossier lié à la santé environnementale et à la protection de l'environnement en général ;
- 1.3. Réaliser le suivi, la compilation et le bilan des actions des plans d'action de la Politique environnementale en vigueur, incluant le plan d'adaptation aux changements climatiques et participer activement aux analyses et aux études nécessaires à améliorer la santé environnementale et la résilience du territoire ;
- 1.4. Développer, coordonner, analyser et faire le suivi d'études environnementales (qualité de l'eau surface des plans et cours d'eau, des caractérisations écologiques, des inventaires biologiques, sols contaminés, eaux souterraines, etc.) ;
- 1.5. Analyser les demandes de certificat de conformité à la réglementation municipale ou d'autorisation et préparer des avis professionnels ;
- 1.6. Soutenir et accompagner les différents services de la Ville dans leurs dossiers liés à l'environnement incluant des analyses complémentaires en environnement ayant pour but l'émission de permis ou la réalisation de projets par la Ville.

2. Suivi projets et surveillance environnementale

- 2.1. Identifier, planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi des projets d'intervention et de restauration environnementale, notamment, des projets de stabilisation et restauration de berges et de milieux naturels, incluant des projets impliquant le dragage et les travaux de réhabilitation des infrastructures ayant un impact sur l'environnement ;
- 2.2. Déterminer et planifier les études environnementales requises et préparer les demandes d'autorisation environnementales auprès de différentes instances gouvernementales pour les projets de la Ville.
- 2.3. Participer à la préparation des appels d'offres et des demandes de prix pour la mise en œuvre des projets environnementaux et assurer la planification et le suivi des contrats ;
- 2.4. Effectuer des visites, des enquêtes, des inspections et des relevés sur le terrain visant la conformité et la surveillance environnementale en chantier.

3. Section - Environnement

- 3.1. Agir à titre de personne-ressource pour les projets, activités, évènements en lien avec la santé environnementale et la protection de l'environnement ;
- 3.2. Répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements des citoyens. Plus spécifiquement, informer les citoyens de la réglementation et de tout renseignement environnemental en matière de protection et santé environnementale, comme : la protection des arbres, l'écopelouse et l'herbicyclage, l'économie d'eau potable, les pesticides, etc., assurer le suivi des dossiers et compiler les informations aux registres conformément aux procédures en vigueur ;
- 3.3. Coordonner, à la demande du chef de section – Environnement, le travail des étudiants et des stagiaires assignés aux dossiers de la section – Environnement ;
- 3.4. Piloter et/ou participer à des comités et des groupes de travail ;

- 3.5. Planifier et organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement. Participer à la mise sur pied de diverses activités ayant pour but la promotion de l'environnement ;
- 3.6. Participer activement à l'organisation des consultations publiques en environnement et à la mise en œuvre des objectifs de la Politique environnementale.

4. Recherches, analyses et projets

- 4.1. Analyser diverses problématiques environnementales afin de proposer des solutions de prévention, d'assainissement, de traitement et de restauration ;
- 4.2. Collaborer aux modifications réglementaires touchant l'environnement ;
- 4.3. Recueillir des échantillons d'eau, de sol ou autres et effectuer divers relevés techniques, mesurer les dangers physiques, biologiques et chimiques et effectuer des contrôles environnementaux ;
- 4.4. Collaborer aux enquêtes sur les cas de contamination de l'air, de l'eau ou du sol et concevoir des stratégies d'intervention appropriées ;
- 4.5. Réaliser une veille technologique et réglementaire en environnement. Étudier et maintenir à jour ses connaissances des lois, règlements et politiques régissant le domaine de l'environnement ;
- 4.6. Rechercher, préparer et réaliser le suivi des demandes de financement ;
- 4.7. Effectuer des recherches, compiler et analyser des données, rédiger des rapports, des notes de service et des lettres.
- 4.8. Au besoin, appuyer ou remplacer les collègues dans la section – Environnement dans l'exercice de leurs fonctions.

5. Autres

- 5.1. Respecter les exigences en matière de santé et de sécurité au travail ;
- 5.2. Agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence lorsque requis ;
- 5.3. Accomplir toutes autres tâches reliées à ses champs de responsabilité.

Horaire de travail et salaire

La semaine régulière de travail est de trente-sept heures et demie (37,5 h) par semaine, réparties sur cinq (5) jours, du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30. Le titulaire peut être appelé à travailler selon un horaire variable (jour, soir et fin de semaine), et ce, selon les modalités indiquées à la convention collective de travail en vigueur.

À titre indicatif, la fourchette salariale est de 33,81 \$ à 39,77 \$ de l'heure. La Ville de Vaudreuil-Dorion applique une règle d'intégration salariale qui tient compte du profil d'expérience directement pertinente du candidat.

Date d'entrée en fonction

Mars 2023

Période d'affichage

3 au 28 février 2023

Pour postuler

Les personnes intéressées sont invitées à postuler en ligne à ville.vaudreuil-dorion.qc.ca / la ville / administration municipale / Emplois avant 16 h 30 le 28 février 2023.

Équité en emploi

La Ville de Vaudreuil-Dorion souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées sont invitées à mentionner leurs besoins spécifiques afin de prévoir les mesures d'accommodement pour le processus de sélection.

Autres renseignements

Il est entendu que la description d'une fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une description détaillée de toutes les tâches à accomplir. Le genre masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactés. À des fins de sélection des candidatures, l'employeur se réserve le droit d'effectuer des entrevues, des examens, des échantillons de travail, des vérifications préemploi ou d'utiliser tous autres outils.